



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Séance ordinaire PROVINCE DE QUÉBEC
du 11 mars 2013 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au lieu habituel en la salle du conseil, lundi le 11^{ième} jour de mars deux mille treize, sous la présidence de madame Céline Geoffroy, Mairesse. La session débute à 19:30 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Réjean Belleville, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Michel Picard, conseiller

est également présent;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier.

M. Pierre Venne, conseiller, absent.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ayant eu lieu le 11 février 2013 à 19:30;
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Correspondance :
 - 5.1- Renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2013;
 - 5.2- Lettre du Pacte de la ruralité pour la préparation du projet d'aménagement d'un pavillon de parc au terrain des loisirs ainsi que la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du pacte rural;
 - 5.3- Lettre de Lachance et Associée, Architectes – Mandat pour les plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de construction d'un pavillon de parc au terrain des loisirs;
- 06- Dépôt des rapports et autres décisions services administratives :
 - 6.1- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport de février 2013;
 - 6.2- Autorisation des prévisions budgétaires en prévision de l'évènement de reconnaissance de nos bénévoles;
 - 6.3- Reconnaissance de la Fête nationale du Québec 2013;
 - 6.4- Demande d'assistance financière aux manifestations locales pour la fête nationale du Québec 2013;
 - 6.5- Mandat au directeur général afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour la période estivale;
 - 6.6- Mandat au directeur général afin de procéder à un appel d'offres public au SEAO pour l'obtention de soumissions permettant l'exécution de travaux de voirie locale, tel qu'indiqué sur le rapport préparé par M. Pierre Lajeunesse, sur divers chemins de la Municipalité;
- 07- Rapport des comités
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 8.1- Dépôt du rapport des permis de février 2013;
- 09- Avis de motion
- 10- Adoption des règlements



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11- Affaires nouvelles
 - 12- Varia
 - 13- Période de Questions
 - 14- Levée de l'assemblée
-

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2013-03-043

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

2013-03-044

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2013;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), le secrétaire-trésorier soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'il a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver;

2013-03-045

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

D'approuver les comptes au montant de 106 485.60 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier a remis, pour informations à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

Lettres entraînant des décisions :

5.1- Lettre de Loisir et Sport Lanaudière pour le renouvellement de la participation de la Municipalité pour l'année 2013;

2013-03-046

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation annuelle 2013 de 100 \$ à Loisir et Sport Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

5.2- Lettre du Pacte de la ruralité pour la préparation du projet d'aménagement d'un pavillon de parc au terrain des loisirs ainsi que la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire procéder à la construction d'un pavillon de parc;

CONSIDÉRANT QUE que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement de la municipalité approuvé en décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente un investissement d'environ 75 000 \$ et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet effectuée par le comité de développement de Notre-Dame-de-Lourdes est positive et leur recommandation favorable du projet au Conseil municipal;

2013-03-047

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal approuve la recommandation du comité de développement de Notre-Dame-de-Lourdes et appuie le projet de réalisation de la construction d'un toit à l'emplacement de la base de ciment déjà existante au parc des loisirs;
- 3- Qu'une demande d'aide financière d'un montant de 60 000 \$ soit préparée et acheminée au Pacte de la ruralité;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 4- Que le montant de 15 000 \$ prévue au budget 2013 de la Municipalité soit affecté à la réalisation de ce projet;
- 5- D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse et/ou monsieur Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière et le protocole d'entente concernant le projet. Ces documents établiront, entre autres, les travaux et les coûts reconnus admissibles, les obligations de la municipalité, de même que les modalités de versement de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

5.3- Lettre de Lachance et Associée, Architectes – Mandat pour les plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de construction d'un pavillon de parc au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de l'offre de services transmises par cette firme de professionnels;

2013-03-048

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2 - D'accorder le contrat conformément à l'offre de services datée du 07 mars 2013 au montant de 8 100 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de la subvention provenant du Pacte de la ruralité.
- 3 - Advenant le cas où la Municipalité déciderait de prendre sous sa responsabilité certains services soumissionnés dans l'offre de services, le montant total des honoraires sera crédité desdits services non retenus par la municipalité et inclus dans l'offre de services.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

06- DÉPÔT DES RAPPORTS ET AUTRES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

6.1- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport de février 2013;

Dépôt du rapport de la technicienne en loisirs, Mme Karine Sansoucy, décrivant les activités effectuées durant le mois de février 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.



6.2- Autorisation des prévisions budgétaires en prévision de l'activité de reconnaissance de nos bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisirs a préparée l'activité et le budget afin de souligné l'implication des bénévoles durant l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menus dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

2013-03-049

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de 5 à 7 en reconnaissance des bénévoles le 24 avril prochain, ainsi que le budget de dépense de 1 750 \$ tel que déposé par la technicienne en loisirs;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

6.3- Reconnaissance de la Fête nationale du Québec 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de Notre-Dame-de-Lourdes souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement nationale des Québécoises et des Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

2013-03-050

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 2- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.4- Demande d'assistance financière aux manifestations locales pour la fête nationale du Québec 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes célébrera la Fête nationale du Québec en 2013;

2013-03-051

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil autorise la technicienne en loisirs, Karine Sansoucy, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier, Yves Beauchamp, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.5- Mandat au directeur général afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal désire renouveler le contrat pour les services d'entretien des espaces verts dont elle a la responsabilité sur son territoire;

2013-03-052

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal autorise le processus de demande de soumissions pour des services relativement à l'entretien de ses espaces verts;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution, s'il y a lieu, soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.6- Mandat au directeur général afin de procéder à un appel d'offres public au SEAO pour l'obtention de soumissions permettant l'exécution de travaux de voirie locale, tel qu'indiqué sur le rapport préparé par M. Pierre Lajeunesse, sur divers chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal désire procéder à l'asphaltage de plusieurs tronçons de rue sur l'ensemble de son territoire;

2013-03-053

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal autorise le processus de demande de soumissions par la voie d'un appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage, tel qu'indiqué aux endroits identifiés sur le rapport préparé par Monsieur Pierre Lajeunesse, employé municipal;
- 3- Que les soumissions soient reçues à la date et à l'heure déterminée par le directeur général pour être ouvertes publiquement à cette même date et à la même heure en la salle des délibérations du Conseil municipal;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution, s'il y a lieu, soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

07- RAPPORTS DES COMITÉS

Madame Marthe Blanchette informe les membres du conseil et les gens présents dans la salle que l'activité du carnaval, qui s'est déroulé le 24 février dernier dans la gaieté et l'enthousiasme, a suscité une très belle participation de la part des citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes.

Monsieur Michel Picard donne un complément d'information aux membres du conseil et à l'assemblée sur les éléments qui ont été discutés lors de la dernière réunion du comité d'organisation pour l'activité de Lourdes en Fleurs. Essentiellement, il a mentionné que la technicienne en loisir de la municipalité participerait à l'organisation de cette activité, que l'objectif pour cette année a été fixé à une centaine d'inscriptions et que les personnes intéressées à s'inscrire doivent communiquer avec la technicienne en loisir ou directement à lui.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du rapport des permis de février 2013;

Dépôt du rapport du service de l'urbanisme, décrivant les permis émis durant le mois de février 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

09- AVIS DE MOTION

10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11- AFFAIRES NOUVELLE

12- VARIA

13- PÉRIODE DE QUESTION



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-03-054

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Marthe Blanchette,
Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19:55 heures.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Yves Beauchamp
Directeur général et secrétaire-trésorier.